



Observatoire des sciences sociales sur le Covid-19

Le Bulletin de l'Obss

N° 2 - mai 2020

Édito

Qui a peur du covid-19 ? Est-ce un risque réel ou un risque perçu ? En effet, dans les pays riches, les maladies chroniques sont beaucoup plus mortelles que le covid-19 (en France, 9 décès sur 10 sont dus aux maladies chroniques), mais elles sont anciennes, mieux connues et en partie évitable. La crainte et l'angoisse se sont emparées de ceux qui se croyaient à l'abri des épidémies car la particularité de ce nouveau virus est qu'il est scientifiquement méconnu, qu'il se propage dans tous les milieux sociaux de manière incontrôlable à la vitesse de la mondialisation, tout en étant presque indétectable et potentiellement mortel pour les personnes fragiles. Cette incertitude en fait un danger dont on ne peut se protéger qu'en se confinant comme le faisaient nos ancêtres lors des épidémies de peste.

Mais le confinement n'est pas sans risques : il appauvrit collectivement et aggrave les inégalités économiques et en chacun d'entre nous, il altère la perception du temps, de la liberté, de la sociabilité. Quand le monde fait face à un phénomène inédit, quand la vie de chacun est en jeu menacée par un mal invisible dont nous pouvons être complice à notre insu (en tant que « porteur sain » nous le propageons sans le savoir), nous sommes confrontés à l'expérience inédite de devoir bouleverser totalement et pour un temps indéterminé, nos pratiques journalières. Du jour au lendemain, nous sommes contraints de réinventer notre quotidien car il est devenu potentiellement dangereux d'interagir avec les autres. Nous sommes contraints de nous isoler des autres, de nous confiner.

Tout d'un coup, tout ce qui nous motivait quotidiennement – aller travailler, croiser les collègues, rencontrer nos amis, manger et boire ensemble, bref interagir n'est plus nécessaire ou essentiel. Contrairement à l'anachorète ou au vieux sage retiré dans la montagne, nous n'avons pas choisi cet isolement. Il nous est imposé par une situation devenue risquée et cette contrainte nous effraie. Mais la perception du risque — dont nous savons depuis les travaux fondateurs de Mary Douglas qu'elle est socialement construite — a été formidablement amplifiée par les infos et les infox relayées par

les médias et des réseaux sociaux. Une psychose collective s'est développée qui sature les médias et risque de nous envahir. Cette situation inédite nous oblige donc à repenser, au sens philosophique du terme, notre place, nos rôles et notre statut.

Nous devons résoudre le paradoxe qui consiste à nous isoler et à nous éloigner pour protéger l'autre et se protéger de lui. Il nous faut réapprendre à penser collectif tout en agissant individuellement, devenir autonome tout en demeurant responsable, bref être solidaire tout en étant solitaire. Injonction apparemment paradoxale.

Pour ce faire, la philosophie peut être d'un grand secours, « la phrase d'Épictète 'il y a des choses qui dépendent de nous et il y a des choses qui n'en dépendent pas' est très éclairante. Ce qui ne dépend pas de moi est le contexte, ce virus devenu pandémie. Ce qui dépend de moi est la distanciation sociale, les règles d'hygiène, le respect de soi (prendre soin de soi) si l'on veut prendre soin des autres. » (Xavier Pavie. « Quelles leçons philosophiques tirer de la crise sanitaire ? » *The Conversation*, 16/04/20). Non, nous ne sommes pas « en guerre », nous sommes « en care ».

L'arrivée inattendue du Covid-19 a donc changé radicalement notre pratique de la sociabilité, rendant ainsi à la fois visibles et explicites des réalités jusque-là cachées tant elles relevaient de l'évidence et donc imperceptibles à nos yeux. « Le Covid-19 nous amène à imaginer de nouvelles formes d'actions et d'organisations. Collecter ces initiatives, faire l'inventaire de celles qui pourraient à terme être consolidées, tel est un des objectifs qu'en tant que chercheurs nous nous assignons. » (Michel Callon, professeur de sociologie, *The Conversation*).

Les chercheuses et les chercheurs qui contribuent chaque jour à alimenter notre média en partageant leurs connaissances et leurs analyses éclairées jouent dès lors un rôle de premier plan pendant cette période si particulière. Avec eux, commençons à penser la vie post-crise, à nous outiller pour interroger les causes économiques et politiques et les effets sociaux de la pandémie, et préparons-nous à inventer, ensemble, le monde d'après.

Sylvie Ayimpam et Jacky Bouju

Billets et articles



Des vendeurs informels se rassemblent devant un immeuble de bureaux municipal à Braamfontein, Johannesburg (Afrique du Sud) le 8 avril 2020, pour tenter d'obtenir un permis de travailler pendant les 21 jours de confinement national qui ont débuté le 27 mars 2020. *Lucas Sola/AFP*

EN AFRIQUE ET AILLEURS, L'ÉPIDÉMIE DE « POCHVID-20 »

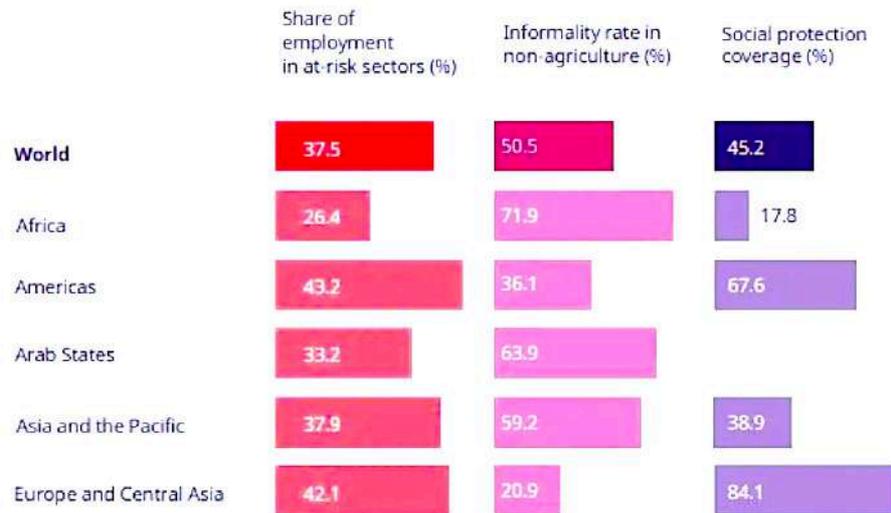
POGGI Cécilia et SALENSON Irène

Dans les pays en développement, les activités informelles concernent les deux tiers de l'emploi, et les quartiers informels abritent entre un tiers et deux tiers des citoyens, selon les pays. Ce secteur informel est touché de plein fouet par la crise liée au Covid-19. Les médias d'Afrique francophone parlent d'une épidémie de « PochVid-20 », plus dangereuse qu'un coronavirus.

Le travail informel : illégal ou invisible, mais souvent essentiel en période de confinement

Les travailleurs informels sont triplement vulnérables face à la crise. Premièrement, lorsque le confinement les empêche de continuer à exercer leur activité (cf. Figure 1, secteurs à risque). Deuxièmement, lorsqu'ils continuent à travailler en s'exposant à des risques. Troisièmement, parce que la protection sociale les couvre trop peu (en Afrique et en Asie en particulier).

Figure 1. Travailleurs à risque, informalité et protection sociale face au Covid-19



ILO Monitor 2^e édition : Covid-19 and the world of work (7 avril 2020)

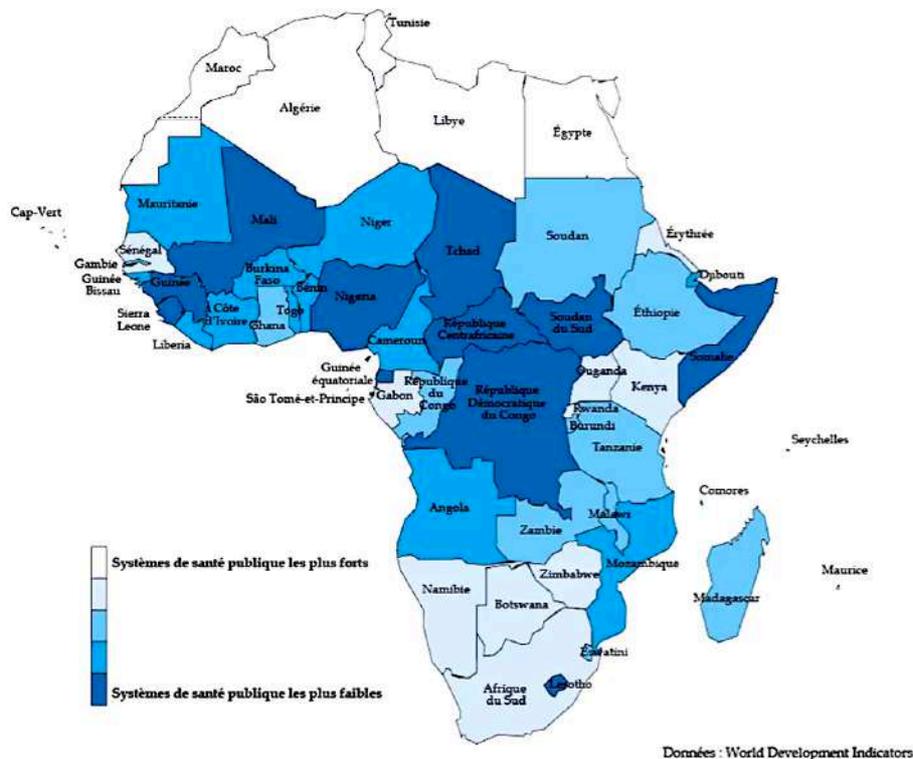
L'absence de trésorerie, la baisse de la demande, l'interdiction d'accès aux espaces publics et les restrictions de circulation sont particulièrement impactantes pour plusieurs métiers, qui ne peuvent pas être confinés : le tourisme, la vente de biens non alimentaires, les industries culturelles et créatives, notamment. En Argentine, on estime que seul un quart des employés peuvent travailler à domicile. Certains métiers sont plus gravement touchés car considérés comme « non essentiels », comme le travail domestique ou les professionnels du sexe. Ceux-ci sont exclus de l'aide d'urgence car ils sont « invisibles » pour le système de protection sociale.

D'autres catégories maintiennent une activité considérée comme « essentielle » pour approvisionner les populations confinées en biens de première nécessité. Cependant, cela peut comprendre une exposition forte aux risques sanitaires, comme pour les récupérateurs de déchets ; l'absence d'indemnisation en cas de maladie lorsque l'activité reste « illégale » ; et, plus généralement, un manque de moyens pour protéger les travailleurs (comme on le constate au Nigeria ou en Inde).

Les femmes et les saisonniers particulièrement exposés

Les menaces de perte de revenus exposent particulièrement les femmes, nombreuses dans l'emploi à domicile, le travail domestique et le commerce de rue, et qui sont souvent pourvoyeuses de revenus et de sécurité alimentaire pour des personnes dépendantes.

Les travailleurs migrants et saisonniers sont particulièrement vulnérables, car difficilement identifiables par les programmes de soutien. Ainsi, une partie des 17 millions de travailleurs informels en Inde ne sont pas enregistrés auprès des services sociaux. Les travailleurs agricoles saisonniers sont affectés par les restrictions de mobilité (en Éthiopie par exemple), et par les répercussions de la baisse probable des subventions pour les petits agriculteurs, notamment au Sahel.



Africa center for Strategic Studies

Menaces sur les conditions de vie et la santé des populations

Les quartiers précaires (informels) sont plus sensibles aux épidémies que les quartiers aisés. En effet, les maladies chroniques et la malnutrition, facteurs de comorbidité, y sont plus fréquentes qu'ailleurs. La présence de migrants informels, de déplacés internes et de personnes sans domicile fixe non enregistrés dans les services sociaux y est plus importante. La prévention de la diffusion du virus est rendue difficile par le manque d'accès à l'eau : 24 % seulement de la population d'Afrique subsaharienne bénéficie de l'eau à domicile.

Les lacunes en termes d'infrastructures de santé sont flagrantes (figure 2). L'hôpital de Bangui en Centrafrique, par exemple, dispose seulement de douze lits pour la prise en charge des malades du Covid-19, pour une population de plus de 1 million d'habitants.

Les mesures de confinement renforcent la promiscuité au sein des foyers. La moitié de la population d'Abidjan habite dans des logements qui accueillent plus de trois habitants par pièce. Les gestes barrière de distanciation sociale sont très difficiles dans ce contexte.

De plus, les restrictions de mobilité accroissent le risque de violences domestiques. Leur augmentation a déjà été signalée par les organisations non gouvernementales et relayée par l'ONU : triplement des violences faites aux femmes en Chine par rapport à l'année précédente, quintuplement en Tunisie, etc.

Notons aussi que certaines restrictions de circulation sont basées sur une discrimination de genre. Ainsi à Panama, Lima et Bogota, hommes et femmes ne sont pas autorisés à être présents dans l'espace public les mêmes jours. Ces mesures peuvent avoir tendance à réifier les normes sociales associées au genre (coiffure, vêtements, etc.) et à encourager la séparation entre les sexes.

Mesures d'urgence et besoins de long terme

Pour la première fois, une vingtaine de pays ont mis en place des initiatives visant explicitement le secteur informel en réponse à la crise du Covid : aide monétaire et aide alimentaire pour les plus

pauvres, report de paiement des factures d'eau et d'électricité, lutte contre l'expulsion des logements, y compris informels.

On peut espérer que cette crise offre une opportunité de reconnaissance du rôle fondamental du secteur informel dans les pays en développement. Les quartiers informels sont une solution et non un problème, ils fournissent aux populations des logements lorsque la puissance publique n'en a pas les moyens. De même, les activités économiques informelles proposent souvent des biens et des services de proximité et offrent de nombreux emplois. L'extension de la protection sociale et de l'accès à la santé pour les informels gagnerait à être prolongée et mobilisée au-delà de la crise actuelle.

POGGI Cécilia et SALENSON Irène, *The Conversation*, 18 mai 2020

Source : <https://theconversation.com/en-afrique-et-ailleurs-lepidemie-de-pochvid-20-137667>



COVID-19 : UNE ANALYSE CRITICO-REFLEXIVE DE LA PANDEMIE EN RDC

Célestin MUSAO KALOMBO MBUYU

Par cette contribution qui veut être une analyse critique et réflexive sur la pandémie du COVID-19, nous souhaitons participer aux débats intellectuels qui, en cette période de confinement général, réfléchissent aux différents aspects du problème et de ses conséquences dévastatrices sur la société dans son ensemble. Nous avons choisi de nous appesantir sur la situation qui prévaut en République Démocratique du Congo en mettant en exergue la gestion de la pandémie par les pouvoirs publics sur le sol congolais, mais aussi ses répercussions fâcheuses sur la vie sociopolitique et économique du pays. Nous appréhendons la question du point de vue des sciences politiques, dans la perspective d'amener les pouvoirs publics à réfléchir à une autre manière de gérer la *res publica*.

Le fléau du COVID-19, inédit dans la période historique récente, a surpris tout le monde. Il a profondément impacté l'économie mondiale et provoqué l'interruption des échanges commerciaux internationaux. Il touche les pays riches comme les pays pauvres, il touche les classes aisées et les puissants comme les personnes fragiles, à risque, et les misérables. La plupart des chefs d'état sont en état de stupéfaction, ne sachant que faire, prenant des bons et des mauvais conseils auprès de scientifiques qui n'ont pas la réponse mais seulement des hypothèses à proposer en attendant les résultats expérimentaux. Car la science a besoin de temps pour chercher et trouver.

Désormais, chaque pays s'est refermé sur lui-même essayant de trouver SA solution à la pandémie à l'intérieur de ses frontières hermétiquement closes. Le premier pays ayant été touché par ce virus, à savoir la Chine, qui croyait avoir vaincu la pandémie découvre chaque jour de nouveaux cas dans des régions différentes. Aux États-Unis et au Brésil le nombre de morts quotidiens ne cesse d'augmenter. Ailleurs, on craint le « rebond » des contaminations après le « dé confinement » progressif des populations.

Aux dernières nouvelles, plus de 100 000 décès et environ 1,5 million de cas confirmés de COVID-19 ont été signalés à l'Organisation Mondiale de la Santé. Les pays les plus touchés étant les États-

Unis d'Amérique, l'Italie, la France, l'Espagne, etc. S'agissant de l'Afrique, la pandémie est d'ores et déjà signalée dans 52 pays sur les 54 États qui composent le continent. Le Lesotho et l'île de Comores sont les deux pays non touchés jusqu'ici. Depuis l'avènement de la pandémie sur le territoire congolais, et selon les statistiques de l'Institut National des Recherches Biomédicales (INRB), en date du 22 mai 2020, la République Démocratique du Congo a enregistré 2025 cas confirmés dont 63 décès, 312 malades guéris, 784 cas en cours d'investigation et 1136 cas en bonne évolution sur l'ensemble des 120 millions d'habitants estimés (faute de recensement général). Sept provinces de la RDC sont touchées. Il s'agit de la ville de Kinshasa qui enregistre 1879 cas confirmés ; Kongo Central : 110 cas ; Nord-Kivu : 15 cas ; Sud-Kivu : 4 cas ; Ituri : 2 cas ; Haut-Katanga : 13 cas et, Kwilu : 1 cas. Entre l'apparition de la pandémie du COVID-19 en RD Congo (le 10 mars 2020) et l'annonce des premières mesures drastiques par le chef de l'État, le 18 mars 2020, il s'est passé huit jours sans aucune riposte médicale. En d'autres termes, il faut comprendre qu'avant l'annonce des premières mesures politiques de prévention et la déclaration de l'État d'urgence, le 23 mars 2020, le coronavirus a pu se propager localement.

On ne peut que constater la gestion déplorable et inappropriée – aussi bien du point de vue politique que de la communication – du premier cas confirmé à Kinshasa une ville présentant de nombreux problèmes sanitaires. On se souvient de la confusion du ministre de la santé dans la présentation à l'opinion publique du premier cas testé positif. Cette confusion a engendré des rumeurs et des spéculations dans la population, au point que certains leaders politiques ont suggéré l'idée qu'une manipulation politique était en train de se jouer dans l'annonce de la pandémie sur le sol congolais. C'est la conséquence déplorable d'une mauvaise approche de cette pandémie par l'exécutif congolais.

Pour ne rien arranger, il faut noter que la plupart des hôpitaux de Kinshasa, comme ailleurs dans le monde, n'étaient pas préparés pour accueillir des malades du COVID-19. C'est ainsi que les cliniques universitaires de Kinshasa sont entrées dans une panique effervescente lors de la suspicion d'un éventuel cas confirmé, qui a conduit à la mise en quarantaine de l'ensemble du personnel soignant, infirmiers et médecins faute de préparation d'un cadre approprié aux soins des patients atteints de covid-19. Dans un autre registre, il y a lieu d'évoquer également le cas d'un haut cadre de la Présidence de la République qui a été renvoyé d'un hôpital de Kinshasa, pour avoir réclamé des examens pulmonaires, alors qu'il était un des cas confirmés en cours de traitement.

Qu'à cela ne tienne, le gouvernement congolais, sur fond de l'ordonnance du chef de l'État décrétant l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire congolais et la mise en quarantaine de la ville-province de Kinshasa, a dû progressivement s'adapter pour exécuter les mesures de prévention. Nous retiendrons que différents membres du gouvernement central et des exécutifs provinciaux, dont celui de Kinshasa, ont courageusement pris des arrêtés d'accompagnement de ces mesures. L'exemple de l'arrêté du gouverneur de Kinshasa, régulant les transports en commun à Kinshasa, avec la mise en quarantaine de la commune de Gombe en est une illustration parmi d'autres. La mesure efficace dans la prévention contre la pandémie du COVID-19, qu'est le confinement avec ses corollaires, est par ailleurs liberticide quoique salvatrice. Des citoyens sont contraints de rester immobilisés à domicile, sous peine d'être non seulement atteints du COVID-19 suite à leurs contacts avec des sujets malades, mais aussi et surtout d'être victimes de la rigueur de la nouvelle loi de confinement mise en place.

Le comble est que face à la réalité socioéconomique en RD Congo, la majorité de la population congolaise, particulièrement celle vivant dans les villes et cités, est exposée à une misère criante. Malheureusement, les pouvoirs publics confrontés au défi de la crise économique, ne sont pas venus à la rescousse des ménages démunis. Le danger de cette attitude de non-assistance est qu'elle suscite des ressentiments et frustrations des citoyens qui ne savent plus comment trouver le pain quotidien. Ces derniers entrent alors en désobéissance civile ; ils n'obtempèrent pas aux mesures-barrières, ni

au respect des règles d'hygiène, ni à la distanciation sociale recommandés par le ministère de la santé et de l'Organisation Mondiale de la Santé. Ce qui laisse présager d'une expansion inexorable de la pandémie au niveau local, quels que soient par ailleurs les efforts de sensibilisation des masses. D'autant plus que les pouvoirs publics n'ont pas osé imposer la mesure du confinement total comme ce fut le cas sous d'autres cieux. En effet, le samedi 28 mars 2020, le gouverneur de la ville-province de Kinshasa avait renvoyé sine die la première mesure de confinement total de la ville de Kinshasa.

Il apparaît donc que l'exécutif national en République Démocratique du Congo a fait preuve de retard puis d'insuffisance dans la riposte contre le COVID-19. Ses problèmes de gouvernance sont apparus sur la place publique, au grand jour. Le risque aussi d'un déséquilibre institutionnel, né des frustrations liées à l'entendement de la mise en application de la déclaration de l'état d'urgence par le président de la République puisque la décision du chef de l'État déclarant l'état d'urgence n'a pas été sujette à une autorisation du Congrès. Bien plus, la démarche des deux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, de conformer cet acte juridique et politique du président de la République à l'esprit et à la lettre du législateur congolais, ont soulevé un tollé général. Des politiques ont considéré à tort que cette procédure déboucherait sur la mise en accusation du chef de l'État auprès de la cour constitutionnelle. D'autant plus, qu'à la surprise générale, la cour constitutionnelle a, dans la foulée, rapidement statué (sentence de la cour constitutionnelle du lundi 13 avril 2020) sur la légalité de la déclaration autour de l'état d'urgence. Qu'en sera-t-il de l'instrument juridique autour des modalités d'application de cet état d'urgence, conformément aux articles 85 et 144 de la Constitution du 18 février 2006, si l'histoire note que le Sénat et l'Assemblée nationale ne se sont pas réunis de plein droit ? Le débat restera vif pour longtemps.

En définitive, la pandémie de COVID-19 constitue un défi majeur pour le monde et singulièrement pour l'Afrique et la République Démocratique du Congo. Au-delà du défi, nous conseillons aux gouvernants de de chaque pays de considérer cette pandémie comme une opportunité à saisir face aux aspirations des peuples. Il est urgent pour la RDC d'envisager des grandes réformes constitutionnelles, d'avoir le courage de former un front commun pour répondre aux défis de la gouvernance dans chaque secteur de la vie nationale : santé, éducation, économie, diplomatie, sécurité. Une chose est d'envisager un nouvel ordre mondial sur l'arène internationale, une autre est pour les pays sous-développés (la RDC notamment) de se réorganiser. Dans cette voie vers la refondation d'un État fonctionnant « normalement » au Congo-Kinshasa, il faudrait avant tout réformer les mentalités en vue de mettre fin au phénomène de la « vampirisation de l'État » si bien expliqué dans le premier numéro de ce Bulletin.

Célestin MUSAO KALOMBO MBUYU
Coordonnateur de l'Observatoire de la Gouvernance
Université de Kinshasa

Un regard de la presse internationale et africaine



COVID-19 EN AFRIQUE : LA LUTTE CONTRE LES *FAKE NEWS* « VA PARFOIS UN PEU TROP LOIN »

Anna Sylvestre-Treiner

Les fausses informations autour de l'épidémie de Covid-19 se répandent comme une traînée de poudre sur le continent. Mais sous prétexte de les combattre, les gouvernements ont parfois la main lourde et menacent la liberté de la presse. Au Sénégal, ç'a été "*la consternation*" parmi les journalistes fin mars. À Mbacké, dans le centre-ouest du pays, deux de leurs confrères travaillant pour une télévision locale, Touba TV, ont "*été bastonnés comme des malpropres par un policier*", rapporte Dakar Actu, alors qu'ils réalisaient un reportage sur le Covid-19. "*Ils étaient bien en possession de leur autorisation de circuler*" pendant le couvre-feu, précise le média. Couvre-feu, confinement, lois spéciales... un à un les pays africains ont mis en place des mesures exceptionnelles pour faire face à la propagation de l'épidémie de Covid-19. Mais ces dispositifs ont été parfois l'occasion d'atteintes à la liberté de la presse.

Comment faire correctement son travail ?

En Ouganda, les journalistes se sont ainsi émus "*de la dernière bastonnade par les forces de sécurité*" dont ont été victimes certains d'entre eux "*sous prétexte de réprimer ceux qui bravaient les mesures pour lutter contre le Covid-19*", rapporte le journal ougandais Daily Monitor. Le ministre de la Sécurité du pays a en effet précisé que le couvre-feu instauré à 19 heures s'appliquait

à tout le monde. Dans ces conditions, *“comment faire correctement son travail ?”* s’interrogent les journalistes ougandais, soulignant qu’ils ne seront même plus en mesure de couvrir les allocutions officielles du président Museveni, *“qui ont quasiment toujours lieu à 20 heures”*. (À lire aussi dans courrier International la Tribune. *“Nous, les Ougandais, nous sommes terrifiés”*)

Comme à Kinshasa, où l’obtention de laisser-passer pour les journalistes lors de l’instauration du confinement du quartier de la Gombe, le 5 avril, a été l’occasion d’une belle pagaille, ces mesures drastiques de lutte contre le virus donnent l’occasion aux autorités de limiter le travail de la presse et de trier les journalistes sur le volet. Au Liberia, l’accès à la présidence n’est plus autorisé qu’à une poignée de médias, tous favorables au pouvoir en place. Celui-ci profite de cette période pour resserrer son étai.

“Intimidé, harcelé, le journaliste ‘critique’ Charles Yates” a été interrogé plusieurs fois pendant *“trois, quatre et cinq heures”* par les services de renseignements du pays, révèle le quotidien libérien Front Page Africa. *Sa faute ? S’être interrogé sur les réseaux sociaux sur la raison pour laquelle “une amie du président George Weah n’avait pas été placée en quarantaine quand elle était revenue d’Allemagne”,* alors que c’est théoriquement la mesure mise en place.

Dispositifs drastiques et lois spéciales

Incertitudes, panique, la période est propice aux informations les plus farfelues, et parfois les plus dangereuses. Des remèdes faussement miracles aux origines douteuses du virus, en passant par les rumeurs xénophobes, les fake news se répandent comme un véritable fléau. Mais sous prétexte de lutte contre la désinformation, certains gouvernements sont tentés d’avoir la main lourde et de réprimer tous ceux qui vont à l’encontre de la version officielle. (À lire aussi : Vu d’Afrique. Le Covid-19, une maladie de Blancs ?)

Une inquiétude particulière est née en Afrique du Sud. Au lendemain de l’instauration d’un confinement, une journaliste de News 24 a été la cible de tirs de balles de caoutchouc de la part de la police, alors qu’elle documentait la répression brutale de la police à l’encontre des populations qui ne respectaient pas les mesures. Le gouvernement sud-africain a mis en place un dispositif drastique de confinement, qu’il a accompagné de lois exceptionnelles sur les fake news.

“Quiconque publie des déclarations avec l’intention d’abuser une autre personne au sujet du Covid-19 est passible d’une amende, d’une peine de prison maximale de six mois ou les deux”, dit le texte. *“Comment faire la différence entre une rumeur et une opinion ? Comment différencier une information authentique d’une qui ne le serait pas, alors que mêmes les experts débattent entre eux et que leurs avis évoluent rapidement”,* s’inquiète le Mail and Guardian, qui s’interroge sur les atteintes à la démocratie. *“En voulant combattre les fake news, les gouvernements sont peut-être allés trop loin.”*

Anna Sylvestre-Treiner, *Courrier International* (Paris) 8/4/20

Source : <https://reveil.courrierinternational.com/#/edition/1967008/article/1967113>

Mieux vaut en rire qu'en pleurer



Criquets pèlerins contre Covid-19



Malagón, El País, 02/02/2020. El País



LARSEP
Laboratoire de Recherches
en Sciences Sociales Économiques
et Politiques



IMAF
Institut des mondes africains
UMR 8171 (CNRS) – UMR 243 (IRD)

Le Bulletin de l'Obss

Directeur de publication : Jacky Bouju (LARSEP-Aix-Marseille Université)

Rédacteur en chef, composition : Sylvie Ayimpam (IMAF-LARSEP)

Secrétariat scientifique : Michel Bisa Kibul (OG, Université de Kinshasa)

Comité de rédaction : Jacky Bouju, Sylvie Ayimpam, Michel Bisa Kibul, Bienvenu Kobongo,
Bienfait Kambale, Faustin Birndwa, Gloria Pindi, Vévé Banza, Jacques Lutala, Bora
Kanyamukenge

Conception informatique et diffusion : Jacky Bouju
